



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

octobre 2020

Numéro 02



Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et à tous,

Un édito spécial « jeunes » ce mois ci à l'occasion de la désignation, lors du Conseil Municipal du 29 septembre, de Serge Portais, conseiller municipal, comme correspondant Défense de la commune. Quel rapport avec la jeunesse ? Le recensement. Secondé par Monsieur Margotin, il devra assurer le lien avec les services de l'État (armée) et sera chargé de diffuser les informa-

tions concernant des sujets comme le volontariat, le devoir de mémoire ou bien le recensement justement. Celui-ci est obligatoire pour chaque jeune de 16 ans et il s'effectue en mairie. C'est l'occasion d'une première démarche citoyenne (elle doit être exécutée en personne) et l'attestation qui leur est remise en échange, leur est nécessaire pour l'inscription aux différents examens nationaux (permis, baccalauréat...). Puis ils seront convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté auprès des services des armées...

Jeunes Champelais ! Comme toutes les communes, la nouvelle équipe municipale vous accompagne donc dans vos démarches de citoyens, mais elle souhaite aller au-delà.

Vous avez moins de 18 ans ? Vous vous intéressez à la commune ? Pourquoi ne pas venir participer à la gazette (rédaction, distribution...).

Vous êtes scolarisés en primaire, collège, lycée ? Venez chercher deux masques en tissus offerts par la mairie.

Vous avez des envies ou des idées pour l'aire de jeux, ou autre ? Faites-nous parvenir vos suggestions sur la messagerie de la mairie.

Car vous êtes des Champelais à part entière et concernés, aussi, par la vie de notre village... Je vous invite donc à vous faire connaître et ne pas hésiter à venir nous rencontrer pour participer et donner votre avis.

Au plaisir de vous rencontrer à la mairie... En attendant, bonne lecture à tous...

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

FOCUS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :



Notre éclairage public : Une ouverture vers la transition écologique ? Le responsable de l'éclairage public du SDEM50 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche) est venu nous rencontrer pour parler de l'évolution possible de notre éclairage public.

Le constat actuel de l'état de notre parc indique qu'il va falloir procéder à des remplacements de poteaux et aussi de luminaires. C'est une usure normale. C'est donc l'occasion de se pencher sur les solutions économiques qui peuvent être mises en oeuvre. Plusieurs solutions s'offrent à nous: Remplacer à l'identique uniquement ce qui doit l'être, remplacer l'indispensable par de l'éclairage LED, ou prévoir un plan complet de remplacement de tous les luminaires (sauf un au village de Bonneville qui est neuf et pourvu de la technologie LED).

Tout d'abord, un petit point technique: Actuellement tous nos lampadaires sont dotés de lampes à décharge aux vapeurs de sodium haute pression. Cette technologie, un peu datée, était la meilleure en son temps pour l'éclairage public, mais avait le défaut d'avoir un temps d'allumage et de montée en température de fonctionnement un peu long. La consommation électrique est plus faible qu'une lampe au tungstène mais bien supérieure aux lampes modernes. Leur durée de vie est d'environ 15000 à 30000 heures. Depuis le 13 avril 2015, la loi interdit, dans le cadre de la mise en oeuvre des directives européennes de 2009, la vente de ce type de lampes entre autre. Notre commune, comme les autres, va donc être obligée de se tourner vers d'autres technologies.

La technologie d'avenir est, pour l'instant, la lampe à LED (Light-Emitting Diode ou DEL en français, Diode Electro Luminescente). C'est un dispositif opto-électronique qui émet de la lumière lorsqu'un courant électrique le traverse. Alors quels sont ses avantages? Et bien en premier lieu, la consommation d'énergie. La puissance consommée est de 30 à 60% plus faible. En deuxième lieu, la durée de vie: Elle dépasse largement les 100000 heures. En troisième lieu, l'encombrement. Beaucoup moins de volume est nécessaire à rendement égal, la conséquence est dans le poids et donc le type de support nécessaire. Dernier avantage, sa modularité de fonctionnement. Ce dispositif étant électronique, on peut donc lui faire exécuter des actions qu'il aurait été impossible d'envisager sur un lampadaire classique. On peut lui demander des baisses d'intensité lumineuse (pour abaisser la consommation lorsqu'un éclairage à 100% n'est pas nécessaire), l'allumage et la puissance étant instantanée on peut faire de la détection afin que le flux lumineux redevienne maximal en cas de passage, et ce, pendant le temps que l'on souhaite. Il est possible aussi de télécommander des éléments de signalisation routière à partir ce type de technologie. On peut imaginer, par exemple, utiliser une détection déportée pour allumer à 100% un lampadaire de carrefour et faire clignoter un panneau «carrefour dangereux» à l'approche d'un véhicule (la détection pouvant servir aussi le jour pour le panneau seul). Ceci est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Une autre conséquence moins attendue de ce système est dans sa technologie de fonctionnement. C'est dans chaque module de pilotage de lampe que se fait la régulation électronique de fonctionnement telle que décrite plus haut. Cela veut dire que pour que le module de commande puisse fonctionner, il faut qu'il soit alimenté en 220 volts en permanence (à la différence des anciens lampadaires qui étaient tous éteints depuis une armoire électrique). Quel intérêt direz-vous ? et bien cette particularité de fonctionnement nous permet de récupérer une ligne 220 volts alimentée en permanence et donc de pouvoir connecter des appareils proches des lampadaires sans avoir à tirer de nouvelles lignes. On peut envisager un éclairage de panneaux d'affichage, une alimentation de signalétiques diverses ou de caméras, la mise à disposition de prises USB de chargement de téléphones portables dans les abris bus, bref tout projet qui utilise de l'énergie électrique, dans une puissance qui restera à calculer, bien sûr ! Et le photo voltaïque dans tout ça ? Il reste tout à fait possible, mais il n'est pas économiquement envisageable de remplacer tout en solaire. Le coût de chaque système est trop élevé. Par contre, dans le cas de la pose d'un lampadaire isolé, cette solution est intéressante car elle est autonome et s'affranchit des frais de tranchées et raccordement au réseau.

En conclusion, nous allons mener une réflexion sur un passage au «tout LED» en explorant les options liées à la maximisation des économies d'énergies, à l'amélioration de la sécurité routière et au développement des services au public.

Sans compter que ce projet peut faire l'objet d'une aide financière du SDEM50 à hauteur de 40% sous certaines conditions et d'un financement du département au titre du reversement des amendes de circulation pour des projets visant à améliorer la sécurité routière (sous certaines conditions également). Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, ça n'est pas si souvent qu'on peut faire du beau avec des LED.

Du nouveau au boulot !

Bienvenue à **Marianne Lylere** ! Pendant cinq heures par semaine, sur deux demi-journées, elle vient assurer le secrétariat. En poste à la mairie de St Jean le Thomas depuis 2017, son expérience nous est précieuse, et sa compétence avérée. Vous pouvez la rencontrer le samedi matin, son autre demi-journée de présence est le mercredi matin.



Bienvenue également à **Denise Legathe** ! Elle a répondu «présente!» à la demande de bénévolat. Archiviste à la retraite, son parcours professionnel l'a conduite à devoir mettre en oeuvre et gérer des archives hospitalières ainsi que des archives départementales. Son expérience et ses compétences vont permettre à la mairie de poursuivre le chemin vers le «tout numérique» avec sérénité. Ses missions: En lien avec les archives départementales et Madame le Maire, procéder au récolement et au classement des archives, mettre en oeuvre une procédure de tri et d'archivage des données en respectant les obligations légales et les circuits imposés, construire et mettre en oeuvre un plan de classement ainsi qu'un classeur de procédures afin de faciliter et d'uniformiser le travail de chacun.

Le schéma vélo:

Le 24 août, une première rencontre avec les autres communes du sud de Granville Terre et Mer a eu lieu à Carolles en présence des services de la communauté de commune et du département. Le Conseil départemental, Granville Terre et Mer, tout comme Saint Pair, Jullouville, Carolles et Champeaux affichent une volonté de favoriser des mobilités douces (vélo). Les circulations quotidiennes (écoles, courses...) nécessitent des déplacements sécurisés autant que les circulations touristiques. Dans un souci de développement d'un tourisme: respectueux de l'environnement, familial, de découverte du paysage, de la vie rurale, du patrimoine naturel et culturel... Les services techniques du département sont venus le 17 septembre effectuer un repérage et un état des lieux sur la commune et notamment la D911 (Route des Falaises)... Entrevue au cours de laquelle les questions de sécurité sur cet axe ont été évoquées... Affaire à suivre donc. Un prochain rendez-vous aura lieu début novembre...



Mieux vous connaître et vous accompagner :

Vous trouverez avec la gazette un questionnaire que nous vous demandons de bien vouloir remplir. Il aborde plusieurs thèmes, et nous permettra de commencer une «cartographie» de la commune.

La tempête Alex, la coupure d'électricité de longue durée, la pandémie, nous ont montré combien il était important et difficile de maintenir une communication entre les sociétés de services, l'état (dont la commune) et les habitants. Nous allons travailler pour trouver des solutions pour améliorer cela.

En attendant, merci de remplir, dans le questionnaire, vos coordonnées et surtout un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre (fixe mais aussi portable), pour un contact vocal ou SMS.

Il n'en sera fait usage qu'en cas de nécessité.

Calendrier des rendez-vous :

* 8 octobre: Rendez-vous avec le responsable de la trésorerie d'Avranches pour le budget prévisionnel qui devra être validé en conseil municipal.

* Prochain conseil municipal le 2 novembre 2020 à 20h30

Avis de recherche :

Nous recherchons des contributeurs pour participer à la publication de «la Gazette de Champeaux». Vous pouvez nous faire parvenir par mail ou par courrier des articles que vous avez écrits et que vous souhaiteriez voir publiés. Vous pouvez aussi nous faire parvenir des thèmes à traiter. Il peut s'agir de sujets qui touchent la vie de la commune, l'environnement, la découverte de personnages ou personnalités typiques, la découverte de métiers etc. Bref, tout ce qui peut permettre de connaître, comprendre et faire partager le quotidien de la vie champelaise.

Fêtes de la Toussaint :

En vue de la Toussaint, nous organisons un après-midi nettoyage et installation de chrysanthèmes au cimetière le 17 octobre à 14h. Tous les volontaires seront les bienvenus !

Le conseil municipal du 29 septembre :

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible au téléchargement sur le site de la mairie, rubrique «Compte-rendus».

Informations Covid 19 :

Le contexte actuel impose toujours le respect des gestes barrières notamment en ce qui concerne le port du masque. C'est pourquoi la mairie propose aux familles ayant des enfants d'âge scolaire de se signaler afin que nous puissions leur fournir des masques. Un simple courrier avec vos coordonnées et le nom et âge de vos enfants suffit.

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Horaires d'ouverture de la mairie avec présence d'un conseiller : Mardi de 14h à 16h

Samedi de 10h à 12h

ou sur rendez-vous hors permanence